



APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Centre de conservation et de recherche sur les collections du
Muséum national d'Histoire naturelle hors du Jardin des
Plantes de Paris

DATE LIMITE DE CANDIDATURE : VENDREDI 22 AVRIL 2022 à 12H



Table des matières

1. Résumé du projet	3
2. Dossier synthétique	4
2.1 Le Muséum national d'Histoire naturelle, une diversité d'activités et de collections	4
2.2 Un projet fort en partenariat avec les territoires	5
2.3 Le volet économique d'un projet dont les ambitions s'inscrivent sur le long terme	6
2.4 Les principales caractéristiques de la future infrastructure	6
2.5 Le processus de l'AMI : modalités de participation et de sélection	8
3. Dossier technique	13



1. Résumé du projet

Au carrefour des sciences de la vie, de la Terre et de l'Homme, le Muséum national d'Histoire naturelle se consacre depuis près de quatre siècles à la diversité biologique, géologique et culturelle, et aux relations entre les sociétés humaines et la nature. Riche de quelques 67 millions de spécimens animaux, végétaux et minéraux et de plus de 2 millions d'ouvrages, de documents, d'archives, le Muséum souhaite installer une partie de ses collections nationales hors de Paris et lance un appel à manifestation d'intérêt pour choisir et construire en partenariat avec la ou les collectivités qui seront retenues le futur site d'accueil des collections et des activités concernées.

Éléments du programme général (estimations)

- Surface minimale de l'emprise terrain : **entre 20 000 à 25 000 m²**
- Surface utile minimale du /des bâtiment(s) : **environ 17 000 m² avec une réserve capacitaire supplémentaire de 5 000 m²**
- Hauteurs et gabarits des constructions : **15 mètres hors tout maximum**
- Espace de stockage extérieur (pour containers en transit) : **600 à 1000 m²**
- Principales collections du Muséum concernées : collections conservées en fluide (invertébrés marins, vertébrés, ressources biologiques et cellulaires...), collections naturalistes sèches et collections documentaires associées, autres collections (séries, grands formats...) ...
- Volume des collections en fluide : **environ 700 m³ (alcool, formol)**
- Nature de l'activité : établissement recevant des travailleurs (ERT) : conservation des collections, accès pour la recherche et la production de données scientifiques et volet optionnel établissement recevant du public (ERP), si des activités de valorisation et diffusion culturelle ou pédagogique sont définies avec le futur partenaire. Le site comprendra des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) au titre de la rubrique 4331
- Effectif total du site : environ **35 ETP** (avec une capacité d'accueil ponctuelle d'une centaine de personnes selon les activités retenues pour le site)
- Distance du Muséum au terrain à construire / site à réaménager : **idéalement 2 h au plus du centre de Paris**

Budget estimatif de l'opération : l'estimation du coût du projet hors foncier est de **70 à 90 M€ HT** (valeur 2022).

Planning prévisionnel

- **Vendredi 14 janvier 2022** : lancement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt - AMI
- **Vendredi 22 avril 2022 à midi** : date limite de réception des dossiers de candidature
- **Mai-juin 2022** : dépouillement des dossiers et présélection
- **Juillet-décembre 2022** : dialogue avec les collectivités présélectionnées, visites de sites
- **Fin 2022-début 2023** : choix du partenaire et du site
- **2023-2027** : définition du programme et démarches préalables à la construction
- **À partir de 2027** : lancement de la construction du nouvel équipement



2. Dossier synthétique

2.1 Le Muséum national d'Histoire naturelle, une diversité d'activités et de collections

Introduction : le Muséum national d'Histoire naturelle

Le Muséum national d'Histoire naturelle, institution dédiée aux sciences de la vie, de la Terre et de l'Homme, souhaite **installer une partie de ses collections hors de Paris et lance un appel à manifestation d'intérêt** pour choisir et construire en partenariat avec la ou les collectivités qui seront retenues le futur site d'accueil des collections et des activités concernées. Engagé dans les questions contemporaines de préservation de la biodiversité, de la géo-diversité et de la diversité culturelle de l'Homme, l'établissement exerce cinq grandes activités : recherche, expertise, diffusion des connaissances, enseignement et enfin enrichissement et conservation de collections. Le Muséum détient ainsi l'une des trois plus grandes collections naturalistes au monde (avec les muséums de Washington DC et de Londres).

Archives de la nature rassemblées depuis presque 400 ans via des missions scientifiques d'exploration du monde, des donations, des acquisitions, ces collections patrimoniales comptent à ce jour **67 millions de spécimens - animaux, végétaux, minéraux - et plus de 2 millions de collections documentaires**.

Afin de garantir de meilleures conditions de conservation et d'accessibilité à ses collections, le Muséum décide aujourd'hui de construire une nouvelle infrastructure à l'horizon 2027 et lance auprès des collectivités qu'il souhaite associer à cet ambitieux projet un Appel à Manifestation d'Intérêt – AMI.

Un déménagement hors norme

Le Muséum se déploie sur 13 sites en France. La majorité de ses collections sont conservées sur son site historique du Jardin des Plantes dans le 5^{ème} arrondissement de Paris. Afin de répondre aux normes sanitaires et règlementaires en vigueur, de permettre un accroissement des collections et un développement de leur consultation dans les meilleures conditions et d'en garantir une conservation optimale, l'établissement se prépare donc à déménager **une partie de ses collections**.

Pour ce projet stratégique, le Muséum doit concevoir et construire un **nouvel équipement en capacité d'accueillir les infrastructures techniques et de recherche ainsi que les personnels nécessaires à la conservation et à la mise à disposition de ces collections**. Il est indispensable d'améliorer les conditions de conservation des collections, en particulier celles conservées en fluides, qui nécessitent des **installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)**. Ce projet se pense sur le long terme et intègre aussi l'enjeu de la valorisation scientifique des collections et des données qui y sont associées, sur place et à distance. Le projet prévoit en effet la mise à disposition de services à distance de fourniture de données utiles aux chercheurs (imagerie scientifique, numérisation, séquençage ADN...) sur les collections. Il est toutefois essentiel que les collections restent accessibles aux visiteurs scientifiques et donc que **le nouveau site se situe idéalement à deux heures au plus du Jardin des Plantes**.

Ce nouvel équipement devra ainsi garantir de bonnes conditions de travail et de vie pour les personnels de conservation du Muséum et favoriser l'accès aux collections pour les chercheurs de l'établissement et d'ailleurs, **renforçant ainsi les liens entre les collections et la recherche**.

Le présent appel à manifestation d'intérêt vise à sélectionner le lieu d'accueil d'une partie des collections du Muséum national d'Histoire naturelle.



2.2 Un projet fort en partenariat avec les territoires

Le projet vise à co-construire un partenariat entre le Muséum et la ou les collectivités partenaires afin de :

- **Créer des opportunités de développement économique** : le projet contribuera à dynamiser le vivier d'emploi et l'activité locale, avec la possibilité de recrutements de personnels par le Muséum et le développement de services et d'activités associés au fonctionnement de l'infrastructure et à l'accueil des visiteurs scientifiques (prestations de maintenance, d'hôtellerie, de restauration, etc.). Les visiteurs scientifiques qui se déplacent pour étudier les collections du Muséum représentent aujourd'hui un volume de 8 000 nuitées par an. Le territoire bénéficiera plus largement de l'attractivité du Muséum (+ de 3,2 millions de visiteurs par an en moyenne, sur l'ensemble de ses sites). Centré sur la conservation et l'étude des collections, le futur équipement pourra en outre comporter un volet de diffusion culturelle, scientifique ou pédagogique à destination d'un plus large public selon les propositions et les souhaits des collectivités partenaires.
- **Construire des synergies pour encourager l'innovation et l'attractivité scientifiques du territoire d'accueil** : près de 600 chercheurs travaillent au Muséum, qui accueille en outre chaque année plusieurs centaines de chercheurs français et étrangers venant étudier et analyser ses collections. Pour les chercheurs français, ces activités sont le plus souvent conduites en association avec de grands organismes de recherche (CNRS, INSERM, IRD...) et bénéficient d'une audience internationale. Elles génèrent un nombre important de publications, de bases de données de référence, de découvertes, de rapports d'expertise éclairant les politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'écologie et de la protection de la biodiversité notamment. Aussi, le développement de l'activité de recherche sur le territoire constituera un volet important du projet. Des partenariats avec des établissements publics ou des industries de pointe implantés localement et investis dans la recherche fondamentale ou appliquée dans les domaines d'excellence scientifique du Muséum pourront être envisagés.
- **Développer l'enseignement et le rayonnement culturel sur le territoire d'accueil** : fort de sa mission d'enseignement, le Muséum et la collectivité partenaire auront la possibilité de développer ensemble des actions pédagogiques locales (conférences, événements autour de la science et des sciences participatives et citoyennes, par exemple). Le cas échéant, des partenariats avec les organismes de recherche, les universités et les musées qui seraient implantés sur le territoire pourraient être développés, participant ainsi à la diffusion des connaissances sur le territoire à des fins pédagogiques et culturelles et à destination d'un public plus large et plus familial.
- **Faire bénéficier le territoire de la « marque Muséum » et des services offerts autour des collections du Muséum** : les collections du Muséum étant des collections de référence pour étudier et mieux comprendre la géo-diversité, la biodiversité et la diversité culturelle, le territoire bénéficiera du rayonnement unique de l'institution, de sa notoriété, de son expertise et de son engagement dans l'un des défis majeurs du siècle : comprendre les enjeux du vivant et de la planète.



2.3 Le volet économique d'un projet dont les ambitions s'inscrivent sur le long terme

Modèle économique et partenariats

Le modèle économique du projet comme les montages partenariaux possibles restent totalement ouverts et à co-construire avec le ou les futurs partenaires. À ce stade, les candidatures sont libres et toutes les associations et formes de participation peuvent être envisagées sous réserve d'éviter tout conflit d'intérêt, notamment scientifique et éthique, avec le Muséum.

Les modalités de participation de la collectivité partenaire au financement du projet et de mise à disposition du foncier et/ou de bâtiments existants pourront également faire l'objet de différentes formes de propositions dans les candidatures : cession, bail emphytéotique à titre gratuit, autres propositions.

En fonction du projet politique qui sera porté par les acteurs locaux, la collectivité d'accueil pourra adosser au foncier proposé une dynamique culturelle et partenariale qui permettrait de valoriser l'équipement.

2.4 Les principales caractéristiques de la future infrastructure

Situation, dessertes et accessibilité

Le Muséum, au regard des exigences de conservation et de classement ICPE, souhaite s'implanter sur un site ou une unité foncière dédiée, sans servitude à son projet, avec une desserte depuis une voie de circulation publique. Le projet pourra toutefois s'adosser à un/des équipements existants notamment dans le cadre de partenariats avec d'autres structures qui seraient proposés par la collectivité d'accueil.

Celle-ci devra être implantée à proximité directe d'un axe logistique de type route express. Une fois le déménagement achevé et hormis des cas exceptionnels, il n'y aura pas de circulation régulière intensive de camions. Une liaison douce ou une accessibilité cyclable aisée depuis le centre urbain et/ou la gare à proximité est souhaitée.

La localisation du site, idéalement à deux heures au plus du centre de Paris, devra permettre un aller-retour dans la journée afin de permettre un temps de travail significatif sur site.

Nature du site et classement de l'établissement

L'environnement du site projeté présentera une exposition aux risques naturels et technologiques (inondation, risque sismique modéré à fort, zone d'aléas d'établissements classés Seveso ou ICPE...) faible et/ou maîtrisée.

Le site autorisera la construction et/ou l'aménagement (dans le cas d'un bâti existant) de locaux à usage de stockage patrimonial classé ICPE et l'implantation d'espaces de travail et d'exploitation y afférent. Le site pourra s'appuyer sur la réutilisation totale ou partielle de bâtiments existants, sous réserve que ceux-ci répondent aux besoins en termes de surface, aux exigences ICPE et notamment de stabilité des structures.

Relevant du code du travail, le site pourra, si l'option d'un volet de diffusion culturelle, scientifique ou pédagogique est retenue dans le projet, voir une partie des bâtiments relever de la réglementation des établissements recevant du public.



Appel à manifestation d'intérêt - Centre de conservation et de recherche sur les collections du MNHN hors du Jardin des Plantes de Paris

Éléments du programme général (estimations)

- Surface minimale de l'emprise terrain : **entre 20 000 à 25 000 m²**
- Surface utile minimale du /des bâtiment(s) : **environ 17 000 m² avec une réserve capacitaire supplémentaire de 5 000 m²**
- Hauteurs et gabarits des constructions : **15 mètres hors tout maximum**
- Espace de stockage extérieur (pour containers en transit) : **600 à 1000 m²**
- Principales collections du Muséum concernées : collections conservées en fluide (invertébrés marins, vertébrés, ressources biologiques et cellulaires...), collections naturalistes sèches et collections documentaires associées, autres collections (séries, grands formats...) ...
- Volume des collections en fluide : **environ 700 m³ (alcool, formol)**
- Nature de l'activité : établissement recevant des travailleurs (ERT) : conservation des collections, accès pour la recherche et la production de données scientifiques et volet optionnel établissement recevant du public (ERP), si des activités de valorisation et diffusion culturelle ou pédagogique sont définies avec le futur partenaire. Le site comprendra des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) au titre de la rubrique 4331
- Effectif total du site : environ **35 ETP** (avec une capacité d'accueil ponctuelle d'une centaine de personnes selon les activités retenues pour le site)
- Distance du Muséum au terrain à construire / site à réaménager : **idéalement 2 h au plus du centre de Paris**

Budget estimatif de l'opération : l'estimation du coût du projet hors foncier est de **70 à 90 M€ HT** (valeur 2022).

Inscription environnementale

Le Muséum souhaite inscrire le futur projet dans une politique environnementale ambitieuse, notamment axée sur la sobriété et l'insertion paysagère. À ce titre et à qualité égale, le Muséum privilégiera la réutilisation/adaptation d'un site existant plutôt que l'utilisation de terres arables. Les constructions programmées des bâtiments seront exemplaires en termes de développement durable et de consommation d'énergie.

Équipe

Avec l'équipe dédiée à l'exploitation du site, les personnels du Muséum et les chercheurs, ce sont environ **30 à 35 ETP qui seront amenés à travailler quotidiennement sur le site**. Lors de chantiers spécifiques de traitement de collections (tri, reconditionnement, numérisation...), de journées d'études et de séminaires, le nombre de personnes sur le site pourra atteindre une centaine.

Qualité de vie

Le tissu urbain de proximité, la présence de commerces, services et équipements publics joueront dans l'attractivité du site qui accueillera une équipe permanente du Muséum ainsi que de nombreux chercheurs venant périodiquement travailler sur ses collections. L'environnement du site devra également proposer une offre de logement de différentes typologies permettant à des agents et leurs familles de résider en permanence ou ponctuellement à une distance acceptable du site.



2.5 Le processus de l'AMI : modalités de participation et de sélection

- **Qualité du candidat** : peuvent se porter candidats, individuellement ou sous forme de groupement, les collectivités locales et leurs partenaires potentiels.
- **Contenu du dossier de candidature** :
 - **Une lettre de candidature**
 - **Deux cadres de réponse de synthèse** : ces cadres de réponse sont destinés à être projetés. Ils seront remplis suivant l'exemple fourni avec :
 - **Cadre 1 – Présentation** avec les mentions suivantes : nom du candidat et de la localisation du site, la surface du terrain, le temps de parcours en transport en commun et un cadre libre pour l'apposition d'un numéro de candidat en partie haute par le Muséum, un plan de situation, une photo d'une vue aérienne et un plan du site avec emprise demandée, éléments libres dans la partie basse
 - **Cadre 2 – Page libre** avec le nom du candidat et la localisation du site, un cadre libre pour l'apposition d'un numéro de candidat en partie haute par le Muséum et éléments libres que le candidat souhaite porter à la connaissance du Muséum

La mise en page est indicative, toutefois la bande supérieure d'environ 1/15 de la hauteur et le cadre de numérotation constituent des impositions.

- **Un dossier de présentation technique de 30 pages maximum (hors annexes)** comprenant :
 - La présentation du site :
 - Histoire du site ;
 - Caractéristiques urbaines majeures ;
 - Projet de territoire du lieu proposé ;
 - Projet d'aménagement et de développement durable ;
 - Projets urbains de la zone d'insertion du foncier proposé ;
 - Eléments réglementaires applicables/opposables : extrait du PLU/réglementation de ZAC, classements de la ou des parcelles, servitudes diverses ;
 - Indication des surfaces de foncier, emprises et surfaces constructibles, desserte et accessibilité : dont temps de parcours de référence depuis les nœuds multimodaux principaux du territoire (gare SNCF, péages autoroutiers...);
 - Qualité de l'environnement ;
 - Exposition aux risques : notamment caractéristiques hydrologiques et géologiques ;
 - Viabilisation et réseaux : notamment maîtrise foncière, raccordements aux réseaux existants et à venir et dates de disponibilité ;
 - Enjeux politiques : notamment enjeux économiques, culturels et sociaux pour le territoire, et en particulier la qualité de vie ;
 - Valeur ajoutée de l'environnement scientifique.



Appel à manifestation d'intérêt - Centre de conservation et de recherche sur les collections du MNHN hors du Jardin des Plantes de Paris

- Documents graphiques :
 - Plan de situation au 1/25 000e mentionnant : la localisation des accès routiers et des points de desserte en transports en commun, l'indication des natures (réseaux ferrés, tramway, Bus à Haut Niveau de Service, bus, parc à vélos...), la localisation des services permettant aux visiteurs de réaliser un aller-retour dans la journée entre le Jardin des Plantes et le site avec un temps de travail significatif sur site ;
 - Plan de limite(s) parcellaire(s) au 1/2000e avec emprise de principe des bâtiments dont la zone ICPE et ses reculs ;
 - Plan de nivellement et coupe éventuelle pour les terrains présentant un dénivelé notable ;
 - Plan des réseaux de transports en commun et liaisons douces du territoire.

- En annexes :
 - Photographie aérienne du site et photographies du site et des bâtiments en cas de proposition de réutilisation d'un site existant ;
 - Plans, coupes et façades des bâtiments existants/réutilisés.

- Encart dédié aux modalités d'accompagnement de la collectivité (apport foncier, participation financière...)
 - Conditions financières et modalités de mise à disposition du foncier ;
 - Propositions de cofinancements des coûts d'investissement du projet.

- Coordonnées (mail et téléphone) d'une personne physique de contact.

- Un film ou une présentation filmée non sonore limitée à 3 minutes peut être proposé dans la candidature.

La lettre de candidature, les cadres de réponse, le dossier de présentation technique et les annexes (excepté le film) sont à remettre sous **format PDF**.

- **Critères de sélection**

Les **critères d'évaluation** des candidatures seront principalement :

- **L'adéquation du foncier avec le projet et ses contraintes ;**
- **L'accessibilité du site** et la qualité de desserte entre le site et le Muséum ;
- La **participation au financement du projet ;**
- La **qualité de vie dans l'environnement** proche pour les agents du Muséum qui travailleront sur le site ;
- **L'adéquation entre le projet du Muséum et l'ambition scientifique et culturelle du territoire d'accueil.**

Les candidatures seront examinées par un comité de sélection consultatif composé de membres représentatifs du Muséum et des ministères de tutelle du Muséum qui donnera son avis sur les candidatures. Le choix final reviendra au Président du Muséum.



Appel à manifestation d'intérêt - Centre de conservation et de recherche sur les collections du MNHN hors du Jardin des Plantes de Paris

Les candidatures proposant une emprise au sol constructible inférieure à 15 000 m² ou ne permettant pas l'inscription de l'emprise ICPE et de ses contraintes ne seront pas examinées et éliminées d'office.

Le Muséum se réserve la possibilité de solliciter auprès des candidats des visites de sites pour affiner l'évaluation des dossiers.

- **Calendrier prévisionnel de l'appel à manifestation d'intérêt**

Les dates clés de la consultation sont :

- **Vendredi 14 janvier 2022** : lancement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt – AMI
- **Vendredi 22 avril 2022 à midi** : date limite de réception des dossiers de candidature
- **Mai-juin 2022** : dépouillement des dossiers et présélection
- **Juillet-décembre 2022** : dialogue avec les collectivités présélectionnées, visites de sites
- **Fin 2022-début 2023** : choix du partenaire et du site
- **2023-2027** : définition du programme et démarches préalables à la construction
- **À partir de 2027** : lancement de la construction du nouvel équipement

- **Contact Muséum et questions techniques**

Le délai limite pour les questions est fixé sur la plateforme <https://www.e-marchespublics.com>.

Les questions seront posées à l'écrit sur la plateforme des marchés publics à l'adresse suivante : <https://www.e-marchespublics.com>

- **Modalités de dépôt des dossiers de candidature dématérialisés**

Pour des raisons de traçabilité et de sécurisation des échanges, le Muséum national d'Histoire naturelle a décidé d'utiliser la plateforme de dématérialisation <https://www.e-marchespublics.com> pour effectuer la publication de l'AMI, permettre le téléchargement du dossier de candidature par les candidats, le dépôt de leurs propositions et les éventuelles correspondances.

Le recours à cette plateforme n'emporte nullement qualification juridique de l'Appel à Manifestation d'Intérêt en marché public ou tout autre contrat public régi par des obligations de publicité et de mise en concurrence particulières.

Le candidat devra transmettre impérativement son dossier de réponse par voie électronique sur la plateforme <https://www.e-marchespublics.com>. Les offres papiers ne seront pas acceptées et seront considérées comme irrégulières.

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition, le Muséum national d'Histoire naturelle invite les candidats à déposer leur dossier de candidature complet au **format PDF** « Adobe® Acrobat®.pdf » pour faciliter le téléchargement et la lecture des documents.



Appel à manifestation d'intérêt - Centre de conservation et de recherche sur les collections du MNHN hors du Jardin des Plantes de Paris

Le dossier de réponse devra être transmis **avant la date et l'heure indiquées dans l'AMI (vendredi 22 avril 2022 à midi)**. L'heure limite retenue pour la réception de la proposition correspondra au dernier octet reçu. Il est rappelé que la durée du téléchargement est fonction du débit ascendant de l'accès Internet du candidat et de la taille des documents à transmettre. Le candidat doit accepter l'horodatage retenu par la plateforme.

Le candidat est invité à traiter les fichiers constitutifs de sa candidature préalablement par un anti-virus et devra s'assurer du chiffrement de son offre avant envoi.

À noter : l'AMI n'a pas à être signé par le candidat au moyen d'un certificat de signature électronique.

- **Informations complémentaires sur le dépôt des dossiers de candidature dématérialisés**

Le candidat reconnaît avoir pris connaissance de la notice d'utilisation de la plateforme de dématérialisation <https://www.e-marchespublics.com> et toute action effectuée sur ce site sera réputée manifester le consentement du candidat à l'opération qu'il réalise. En cas de difficulté lors de la remise des candidatures, le candidat est invité à se rapprocher du support technique (<https://www.e-marchespublics.com>) ou écrire à l'adresse AMI@mnhn.fr.

En cas de programme informatique malveillant ou « virus » :

- Tout document électronique envoyé par un candidat dans lequel un programme informatique malveillant est détecté par le Muséum national d'Histoire naturelle peut faire l'objet par ce dernier d'un archivage de sécurité sans lecture dudit document. Ce document est dès lors réputé n'avoir jamais été reçu et le candidat en est informé.
- Le Muséum national d'Histoire naturelle reste libre de réparer ou non le document contaminé. Lorsque la réparation aura été opérée sans succès, il sera rejeté.

- **Cas particuliers**

Jusqu'au 22 avril 2022 à midi, le candidat pourra envoyer son dossier de candidature sur support papier dans les cas suivants :

- Si un programme informatique malveillant est détecté à la réception de sa première candidature dématérialisée ;
- Si la première candidature dématérialisée n'est pas parvenue dans les délais suite à un aléa de transmission ;
- Si la première candidature dématérialisée n'a pas pu être ouverte.

Le candidat en sera informé par le Muséum national d'Histoire naturelle.



Appel à manifestation d'intérêt - Centre de conservation et de recherche sur les collections du MNHN hors du Jardin des Plantes de Paris

Le pli cacheté contenant le dossier de candidature sera envoyé ou remis à l'adresse suivante et portera les mentions suivantes :

- Adresse :

Muséum national d'Histoire naturelle

Service des achats

57 rue Cuvier CP24

75005 Paris

- Référence : AMI
- Nom du candidat

Les envois sont acheminés sous la seule responsabilité des candidats. Le Muséum national d'Histoire naturelle ne peut être tenu pour responsable du dépassement du délai de remise des propositions. Les frais d'acheminement sont à la charge des candidats.

- **Modalités de consultation de l'AMI**

L'appel à manifestation d'intérêt sera consultable sur la plateforme des marchés publics (<https://www.e-marchespublics.com>) et via le site internet du Muséum national d'Histoire naturelle.



3. Dossier technique

Éléments de programme général, situation et contraintes spatiales et techniques

Éléments de programme général

En cours de définition, le programme général du projet présente les caractéristiques suivantes :

- Surface plancher minimale de l'emprise terrain : entre 20 000 à 25 000 m²
- Surface utile minimale du/des bâtiment(s) : environ 17 000 m² avec une réserve capacitaire supplémentaire de 5 000 m²

Cette surface utile minimale se répartit de la manière suivante :

- Environ 9 100 m² d'espace de **stockage des collections** ;
 - Environ 4 000 m² d'espace de **traitement et d'étude des collections** ;
 - Environ 1 650 m² d'espaces de **livraison et transit** ;
 - Environ 1 000 m² d'ateliers et d'espaces de **stockage du matériel technique** ;
 - Environ 550 m² d'espaces d'**accueil et de recherche sur les collections** ;
 - Environ 450 m² d'espaces de **bureaux, salles de réunion et espaces de vie** pour les équipes ;
 - Environ 250 m² d'espaces d'**entretien**.
 - **Hauteurs et gabarits des constructions** : 15 mètres hors tout maximum
- **Espace de stockage extérieur** : 600 à 1 000 m² notamment pour accueillir 4 containers 40 pieds et permettre le stationnement d'une cinquantaine de véhicules et 2 roues.

	SURFACES INDICATIVES	Surface utile	SDP
A	LIVRAISON - TRANSIT	1 650 m ²	2 063 m ²
B	COLLECTIONS	9 100 m ²	10 647 m ²
C	TRAITEMENT- ETUDE DES COLLECTIONS	4 000 m ²	5 400 m ²
D	ACCUEIL-RECHERCHE	550 m ²	770 m ²
E	BUREAUX	450 m ²	608 m ²
F	ATELIERS ET MATERIELS TECHNIQUES	1 000 m ²	1 150 m ²
G	ENTRETIEN	250 m ²	313 m ²
	TOTAL	17 000 m ²	20 950 m ²

Le Muséum souhaite pouvoir bénéficier sur le site d'une capacité de développement lui permettant l'implantation dans un futur plus lointain d'une extension d'environ 5 000 m² de surface utile, extension qui permettrait aussi bien la création de réserves complémentaires que la mise en place d'autres équipements.

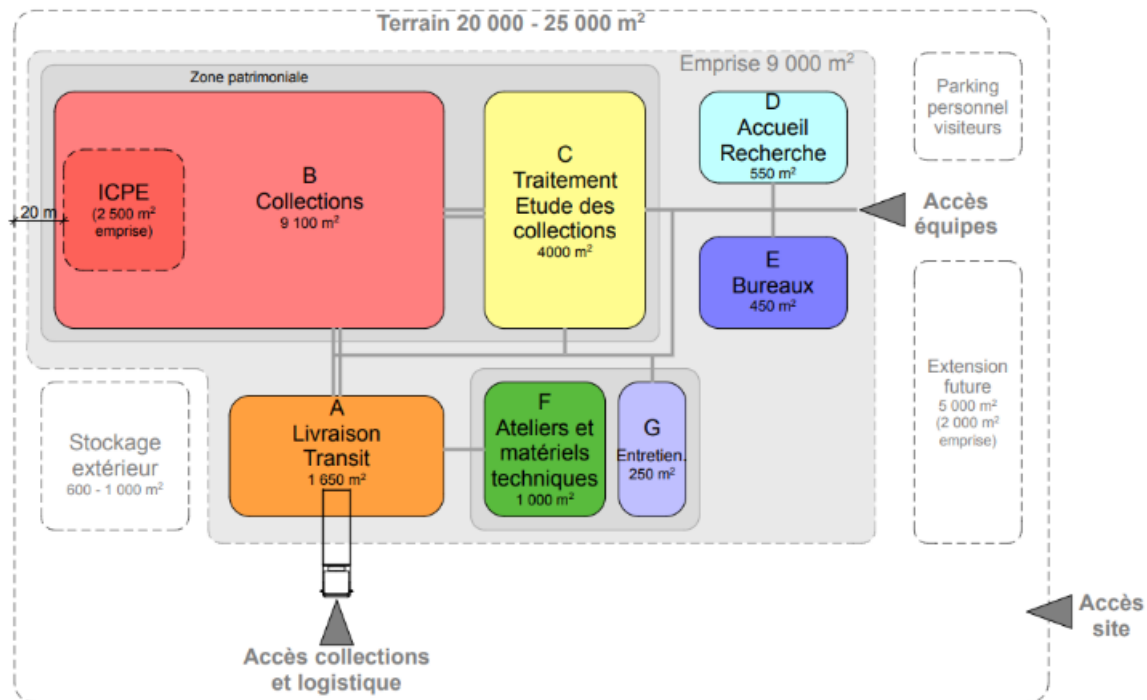


Schéma fonctionnel du site

Emprise au sol des bâtiments

L'ensemble des surfaces utiles souhaitées (environ 17 000 m²) est réparti sur une emprise au sol d'environ 9 000 m² hors extension. Celle-ci peut être légèrement moindre (10 à 15%) dans le cas de la construction possible ou de l'existence d'un sous-sol de 6 mètres de haut non inondable.

Gabarits et hauteurs des bâtiments

Afin de permettre une bonne organisation de ses fonctionnalités, le Muséum souhaite que le terrain ou le site existant permette l'inscription d'un bâtiment de 45 mètres minimum de côté et des circulations périphériques extérieures.

Au regard des exigences ICPE, il devra être possible d'inscrire aisément une surface simple de 2500 m² (30 à 50 m de côté) correspondant à l'emprise de la zone ICPE + la distance règlementaire minimale de recul de 20 m vis-à-vis des limites séparatives.

Comme indiqué, une réserve foncière permettant l'inscription d'un bâtiment d'environ 2000 à 2500 m² d'emprise et de ses dessertes serait souhaitée.

En fonction des entités fonctionnelles et des différences de hauteur libre demandées, le bâtiment existant ou futur pourra comporter de 2 à 4 niveaux. Une hauteur possible de bâtiment de 12 mètres minimum à l'égout soit 15 mètres au faîtiage est demandée.



Situation, dessertes et accessibilité

- **Accès véhicule sans contrainte de hauteur, charge au sol, rayon de giration** : véhicules de types camion 80 m³ et porte containers 40 pieds d'une hauteur de 4 mètres
- **Contrainte d'accès lié au classement ICPE** : la voie d'accès aura une largeur utile minimale de 6 mètres et une hauteur de 4 mètres¹.

Nature du site et classement de l'établissement

- **Classement ICPE du site** : le site sera classé ICPE et notamment au titre de la rubrique 4331 (liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3), régime de l'enregistrement avec une quantité supérieure ou égale à 100 tonnes mais inférieure à 1 000 tonnes et au titre des rubriques 2730 et 2731.
- **Hauteurs sous plafond** : hauteurs sous plafond supérieures à 3 mètres 50 et 7 mètres pour la zone ICPE 4331.
- **Charge au sol** : les locaux devront pouvoir bénéficier d'une surcharge acceptable de 1000 kg/m² pour les espaces de stockage et 1500 kg/m² pour la zone ICPE.

Accès réseaux

- **Réseaux** : les réseaux VDI (Voix/Données/Images) demandés sont la présence d'une Fibre Optique Noire (FON) permettant 10 liens de 1 à 10 Gb/s associée à une couverture radiotéléphonie mobile.

Budget estimatif de l'opération

L'estimation du coût du projet hors foncier est de **70 à 90 millions € HT** (valeur 2022). Ce montant comprend le curage/démolition (si nécessaire), le gros œuvre, le second œuvre, l'ensemble des lots techniques, les voiries, réseaux, divers (VRD) et les aménagements liés à la logistique de stockage (hors premiers équipements) y compris les coûts de maîtrise d'œuvre et frais annexes (sondages, contrôle technique, Sécurité et Protection de la Santé...).

Il est attendu du partenaire retenu la prise en charge d'une partie du financement de l'investissement, selon des modalités juridiques et financières à déterminer conjointement. Une maîtrise d'ouvrage déléguée expérimentée sur des opérations de cette échelle pourra être valorisée dans les propositions.

¹ Arrêté du 1er juin 2015 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de l'une au moins des rubriques 4331 ou 4734 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement